

Greffe  
du Tribunal de Commerce de  
Lille  
Halle aux Sucres  
33, Avenue du Peuple Belge  
B.P. 109  
59009 LILLE Cedex

**CERTIFICAT  
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE**

V/Réf : 8298721/JC

Concernant :

Dépôt effectué par :

Sca DALKIA FRANCE  
37 avenue du Mal de Lattre  
de Tassigny  
59350 SAINT ANDRE LEZ LILLE

WOLTERS KLUWER FRANCE (ANN. ET FOR. LEG.)  
1 rue Eugène et Armand Peugeot  
Case Postale 610  
92856 RUEIL MALMAISON

Numéro RCS : Lille B 456 500 537

<22134/I956B00053>

Pièces déposées le 07/10/2009

Numéro : 2907453

Procès-verbal d'Assemblée du 24/06/2009

- Renouvellement de Membre du Conseil de surveillance

Tarif fixé par décret 2007-812 du 10/05/07 - 6 Taux de base - Détail sur note de frais et honoraires annexée.

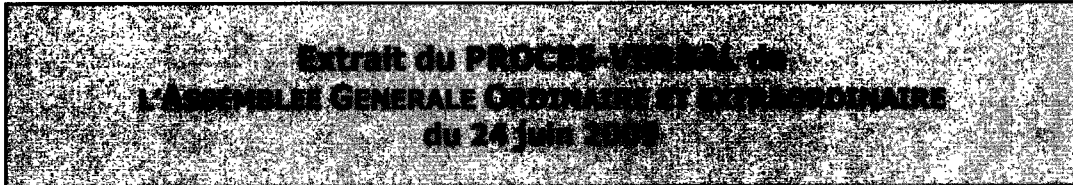
Le Greffier, .....





Société en commandite par actions au capital de 220.047.504 euros  
Siège social : 37, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny - 59350 SAINT ANDRE  
456.500.537 RCS Lille

\*\*\*



\*\*\*

L'an deux mil neuf  
le vingt-quatre juin à seize heures,

Les actionnaires de la société DALKIA France se sont réunis, en assemblée générale ordinaire et extraordinaire, dans les locaux de la société Veolia Environnement - 38 avenue Kléber - 75116 PARIS, sur convocation du gérant.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée, à l'entrée en séance, par tous les actionnaires présents ou représentés.

M. Paul-Louis GIRARDOT est désigné par l'assemblée comme de Président de séance.

La Société DALKIA, représentée par M. François ABKIN et la Société SVD 11 représentée par M. Eric HAZA, les actionnaires présents possédant personnellement ou comme mandataire le plus grand nombre de voix, et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Danièle MINOUX assume les fonctions de secrétaire.

La Société KPMG, commissaire aux comptes de la société régulièrement convoqué, est absente excusée .

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président constate, d'après la feuille de présence arrêtée et certifiée valable par les membres du bureau, que les actionnaires présents ou représentés possèdent 13.744.275 actions sur les 13.752.683 actions composant le capital social déduction faite des 286 actions détenues par DALKIA France elle-même. Les conditions de quorum étant remplies l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

.....  
Le Président rappelle que la présente assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**De la compétence de l'assemblée générale ordinaire :**

- ♦ .....
  - ♦ Ratification de la nomination d'un membre du conseil de surveillance ;
  - ♦ Renouvellement de mandats de membres du conseil de surveillance ;
  - ♦ Pouvoirs pour les formalités ;
- .....

<b>DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE</b>
---

### SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires ratifie la nomination de M. Thomas PIQUEMAL en qualité de membre du Conseil de Surveillance, en remplacement de M. Jérôme CONTAMINE démissionnaire, nomination faite à titre provisoire par le conseil de surveillance en date du 20 avril 2009 et pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

*Cette résolution est mise aux voix :*

Votent pour : 10.287 voix

Votent contre ou s'abstiennent : 0 voix

*Il résulte de ce vote que 10.287 voix ayant été obtenues sur les 18.695 actions ayant droit de vote, la société Dalkia actionnaire et associé commandité ne pouvant pas prendre part au vote, cette résolution est **ADOPTEE**.*

### SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, après avoir constaté que le mandat de membre du Conseil de Surveillance de M. Henri PROGLIO est venu à expiration ce jour, décide de renouveler ce mandat pour une nouvelle période de 6 ans venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

*Cette résolution est mise aux voix :*

Votent pour : 10.287 voix

Votent contre ou s'abstiennent : 0 voix

*Il résulte de ce vote que 10.287 voix ayant été obtenues sur les 18.695 actions ayant droit de vote, la société Dalkia actionnaire et associé commandité ne pouvant pas prendre part au vote, cette résolution est **ADOPTEE**.*

### HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, après avoir constaté que le mandat de membre du Conseil de Surveillance de M. Stéphane CAINE est venu à expiration ce jour, décide de renouveler ce mandat pour une nouvelle période de 6 ans venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

*Cette résolution est mise aux voix :*

Votent pour : 10.287 voix

Votent contre ou s'abstiennent : 0 voix

*Il résulte de ce vote que 10.287 voix ayant été obtenues sur les 18.695 actions ayant droit de vote, la société Dalkia actionnaire et associé commandité ne pouvant pas prendre part au vote, cette résolution est **ADOPTEE**.*

### NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, après avoir constaté que le mandat de membre du Conseil de Surveillance de M. Paul-Louis GIRARDOT est venu à expiration ce jour, décide de renouveler ce mandat pour une nouvelle période de 6 ans venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

*Cette résolution est mise aux voix :*

Votent pour : 10.287 voix

Votent contre ou s'abstiennent : 0 voix

*Il résulte de ce vote que 10.287 voix ayant été obtenues sur les 18.695 actions ayant droit de vote, la société Dalkia actionnaire et associé commandité ne pouvant pas prendre part au vote, cette résolution est **ADOPTEE**.*

### **DIXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, après avoir constaté que le mandat de membre du Conseil de Surveillance de M. Alain TCHERNONOG est venu à expiration ce jour, décide de renouveler ce mandat pour une nouvelle période de 6 ans venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

*Cette résolution est mise aux voix :*

Votent pour : 10.287 voix

Votent contre ou s'abstiennent : 0 voix

*Il résulte de ce vote que 10.287 voix ayant été obtenues sur les 18.695 actions ayant droit de vote, la société Dalkia actionnaire et associé commandité ne pouvant pas prendre part au vote, cette résolution est **ADOPTÉE**.*

### **ONZIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, après avoir constaté que le mandat de membre du Conseil de Surveillance de M. Thomas PIQUEMAL est venu à expiration ce jour, décide de renouveler ce mandat pour une nouvelle période de 6 ans venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

*Cette résolution est mise aux voix :*

Votent pour : 10.287 voix

Votent contre ou s'abstiennent : 0 voix

*Il résulte de ce vote que 10.287 voix ayant été obtenues sur les 18.695 actions ayant droit de vote, la société Dalkia actionnaire et associé commandité ne pouvant pas prendre part au vote, cette résolution est **ADOPTÉE**.*

### **DOUZIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

*Cette résolution est mise aux voix :*

Votent pour : 13.744.275 voix

Votent contre ou s'abstiennent : 0 voix

*Il résulte de ce vote que 13.744.275 voix ayant été obtenues sur les 13.752.683 actions ayant droit de vote, cette résolution est **ADOPTÉE**.*

**Extrait certifié conforme,  
Le Secrétaire de l'assemblée**

